

Règlement intérieur

LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS AUDOIS

OBJET et OBJECTIFS

Le club est un espace de discussion et d'étude ayant pour objet la promotion de la création et de la reprise d'entreprises dans l'ouest audois.

Il est rappelé que l'association a pour but l'organisation et l'animation d'un club d'entrepreneurs dont les manifestations permettent à ses membres de se rencontrer, d'échanger, de partager des valeurs, de mutualiser des moyens, de développer des projets professionnels en commun ou en partenariat, de recevoir de l'information ou de la formation professionnelle collective, etc ...

Concrètement, le club :

1. **favorise l'expression, les rencontres et les échanges entre entrepreneurs et entreprises** par l'organisation de réunions régulières qui peuvent prendre différentes formes : conférences, débats, rencontres professionnelles formelles et informelles, séminaires, salons, expositions, etc.
2. apporte aux entrepreneurs toutes **informations et tous conseils utiles** pour leur développement,
3. accompagne et propose **une démarche de professionnalisation** en organisant des actions de formation à la création et au développement d'entreprise,
4. **favorise la mise en relation** d'entrepreneurs et d'entreprises afin de faciliter les collaborations professionnelles sur le territoire,
5. peut concevoir, produire, éditer et **diffuser des documents pratiques et théoriques** sous formes de brochures, guides, revues, livres, films, sites Internet, Cdroms etc.
6. **travaille en synergie avec les acteurs impliqués dans le développement économique de l'Aude** : collectivités territoriales, entreprises, associations, centres de formation, universités, grandes écoles, Pôle Emploi, les différents organismes d'état, le fonds social Européen, l'Europe, dans le but d'optimiser les ressources locales.

A ce titre, comme dans toute entité, des valeurs morales régissent le fonctionnement du club et doivent être respectées par chacun de ses participants afin d'en assurer la pérennité.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Ce club d'entrepreneurs se réunit au moins quatre fois par an autour de plusieurs thèmes d'animation et / ou de formation en alternance.

Ces réunions pouvant être animées par des membres fondateurs, des membres actifs, des membres partenaires ou des partenaires extérieurs, au cours desquels les participants peuvent communiquer, échanger, se soutenir, ouvrir leurs réseaux respectifs, détecter entre eux des synergies de développement

** Document Confidentiel – Ne Pas Copier – Distribution Restreinte aux Destinataires**

Association loi 1901 « Les Nouveaux Entrepreneurs Audois », Pépinière d'entreprises CREAUDE – Rue Gérard Désargues – ZAC Salvaza –
11 000 Carcassonne

PAIEMENT DES REPAS

Les repas sont payés à l'avance. L'adhérent de l'association s'engage à régulariser 3 repas. Les paiements des repas seront décomptés en fonction de la participation de chaque adhérent aux ateliers mensuels.

Toute annulation à moins de 72 h ne sera pas remboursée.

CONFIDENTIALITE

Les participants s'engagent à ne pas diffuser à des tiers des éléments sur la vie du Club, ses membres, leur parcours professionnel.

Chaque membre s'engage à respecter scrupuleusement la confidentialité des discussions et études concernant les dossiers présentés. Cette obligation s'étend aux deux années suivant la sortie du club.

NON CONCURRENCE

Tout membre s'interdit de s'intéresser à titre personnel, directement ou indirectement, aux projets présentés par un autre membre.

ENTRAIDE

Chaque membre s'engage à apporter ses compétences gracieusement à l'étude détaillée des projets présentés par un membre.

PRESENCE

Chaque membre s'engage à être assidu aux réunions.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration, conformément aux statuts de l'association, puis ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du Club.

Ses dispositions peuvent être modifiées annuellement, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'Assemblée Générale.

Le nouveau règlement intérieur est alors mis à la disposition des adhérents sur le site de l'association, et distribué aux nouveaux membres le jour de leur adhésion.

Si l'association dispose de locaux, il doit y être affiché ou tout au moins disponible sur demande.

Nom :

Prénom :

Date :

Lieu :

Signature :